

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Titulaires. — II Correspondance romaine. — III Le vol sacrilège de Saint-Lambert. — IV Une résolution du Congrès national des Canadiens-français de Manitoba. — V Notice nécrologique, le très cher Frère Aldéric, C. S. C., mort le 16 juillet, à la Côte-des-Neiges, à l'âge de 74 ans. — VI Nomination. — VII Ordinations. — VIII Saskatchewan, fête à la mission de l'île de la Croix, lettre du R. P. Pénard, Oblat de Marie-Immaculée. — X Pèlerinage à la chapelle du Sacré-Cœur de Joliette, par le Pacifique Canadien. — XI Symbolisme des lampes et des cierges qui brûlent devant le Saint-Sacrement ou devant les images des saints. — XII Aux prières.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 5 août

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Ignace, de Saint-Pierre-aux-Liens et de Saint-Liguori.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Alphonse et de Saint-Dominique.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Etienne.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 28 juin 1900.

ECHO joyeux des cloches de Saint-Pierre retentit dans toute la ville et appelle les fidèles à la grande basilique, qui s'est ornée de ses plus beaux atours. La statue de saint Pierre a été, pour la circonstance, revêtue des habits pontificaux ; la chape est retenue par un fermail en vermeil représentant le Saint-Esprit, et la tiare pontificale s'appuie sur la noire chevelure de l'apôtre. Au point de vue chrétien, c'est une affirmation de la royauté de Pierre qui vit dans ses successeurs. En prenant la chose au point de vue artistique, on est un peu décontenancé en face de ce visage noir, qui émerge du flot des broderies et sert de repoussoir aux ors. Mais on s'y habitue vite ; la lumière du soleil qui entre à flots, se jouant

concile des Orientaux. La réussite du concile de l'Amérique latine rend le projet séduisant, mais cela ne suffit pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que le patriarche grec-melchite d'Antioche est à Rome depuis près d'un mois, et qu'il est accompagné de plusieurs archevêques et évêques de son patriarcat. Que le concile en question soit désirable, nul ne le met en doute ; qu'il soit facile, c'est une autre question. Entre prélats de même rite, l'accord est toujours aisé ; il l'est bien moins entre prélats de rite différent. Ces conciles provinciaux ou nationaux ne peuvent point s'occuper des choses de foi et doivent uniquement se borner à la discipline, c'est-à-dire à régler les différentes relations des fidèles avec leurs pasteurs. Or chaque rite a ses usages, ses coutumes ; et on sait combien les Orientaux sont attachés aux leurs, puisqu'ils les font parfois passer avant le principal.

— On a beaucoup parlé ces jours-ci de la démission que le colonel de Courten avait donné comme commandant des Gardes suisses. On avait fait courir à ce sujet certains bruits et fait allusion à des réclamations des Suisses qui, en vue des fatigues extraordinaires de l'année jubilaire, demandaient un supplément de solde. Le comte de Courten aurait porté leurs doléances au Souverain-Pontife ; celui-ci ayant refusé d'y faire droit, le colonel aurait offert sa démission qui aurait été acceptée.

Voilà ce que raconte la chronique qui, cette fois, a pris ses désirs pour des réalités. Le colonel de Courten a de longues années de service auprès du Souverain-Pontife ; il était déjà à Castelfidardo, se battait encore à Mentana et à la prise de Rome. Mais, tout récemment, de graves intérêts de famille l'obligeaient à de longs séjours à l'étranger, qui s'accordaient peu avec la servitude qu'impose la charge de commandant de la Garde suisse. Il a pour ce motif demandé au pape de l'exonérer d'un service que ses nouveaux devoirs lui rendaient presque impossible ; et le pape faisant droit avec peine à sa requête, l'a acceptée. Mais le Souverain-Pontife voyait partir avec regret un serviteur si dévoué à l'Église, et il a fait rappeler ces jours-ci le colonel pour lui demander d'ajourner son départ. Le colonel reste donc encore provisoirement au Vatican, et il se peut bien que ce provisoire dure plus longtemps qu'on ne pense.

DON ALESSANDRO.

éunir à Rome un

LE VOL SACRILEGE DE SAINT-LAMBERT

L'IMPRESSION pénible produite par le vol sacrilège commis à Saint-Lambert s'apaise peu à peu. Hâtons-nous de le dire, le véritable mobile du crime, d'après les déclarations du coupable lui-même, a été la cupidité. Rien, d'ailleurs, n'indique qu'il y ait eu profanation, en-dehors de celle du vol des saintes espèces.

Le sacrilège a été commis dans la nuit du 11 au 12 juin. On s'empressa de communiquer à Mgr l'archevêque la nouvelle du triste événement. Des prières publiques furent ordonnées, et le chant du *Miserere* fut chanté, durant toute l'octave de la Fête-Dieu, dans l'église de Saint-Lambert. Le 24 juin, 180 membres de l'Adoration nocturne de Notre-Dame y venaient faire une heure d'amende honorable.

La puissance de la prière apparaît, évidente, dans toute la suite de cette malheureuse affaire.

Le second jour après le vol, le 13 juin, un jeune homme, étranger à la paroisse, se présentait par trois fois au presbytère de Saint-Lambert et demandait à voir le curé. Celui-ci s'était rendu à Longueuil, le matin même, pour y rencontrer Mgr l'archevêque, alors en visite pastorale.

Le soir, vers 9 heures, le jeune homme, qui avait déjà, par ses allées et venues, donné quelques soupçons, se présenta pour la troisième fois, et le curé se rendit à son bureau pour le recevoir. L'étranger, après avoir demandé d'être entendu en confession, s'agenouilla à moitié et dit : " Un vol a été commis dans l'église ces jours-ci. " — M. le curé l'interrompant : " Oui, je comprends. Vous êtes le coupable. Le remords s'est emparé de vous ; vous voulez vous convertir, vous voulez vous confesser ? " — " Non, " reprit l'autre ; " je connais les voleurs ; je suis un de ceux qui ont volé dans l'église. Je suis envoyé vous dire : pour avoir votre ciboire et les hosties, il vous faut nous donner 500 piastres. " — " Oui, j'y tiens beaucoup, répondit le prêtre. Je vais les chercher, attendez. "

Il court donner l'alarme, les gens s'attroupent. Le faux pénitent essaie de fuir ; il est bientôt pris et conduit à la prison de Montréal.

Il refusa d'obstination, plénitude d'une par suite, justifiées, autorités muni

Il est évident du malfaiteur. lée. L'intention sacramentel, n' Il voulait extorquer il s'adressait son Le dimanche lui-même, à ses et qui ne sont a

Datum strictissimi de iis omnibus quae audita sunt, quaeq; runtur.

" Il y a une obligation le secret sur confession sacramentel qui a rapport à la

De là, il suit qu'il doit y avoir secret confession sacramentel. Or la laquelle se fait l'absolution (Gury) riture du confesseur lui, il n'y a pas de séquent, il n'y a cependant que ce connu du confesseur dant que se fait la

L'auteur du cri trois ans seulement nommer Louis Eum Pendant l'enquête

Il refusa d'abord de faire des aveux. En face de son obstination, plusieurs se prirent à douter de l'opportunité d'une pareille arrestation. Mais les événements qui suivirent, justifient complètement l'attitude prise par les autorités municipales de Saint-Lambert.

* * *

Il est évident, tout d'abord, d'après la manière d'agir du malfaiteur, qu'il n'y a eu ici qu'une confession simulée. L'intention de s'accuser pour obtenir le pardon sacramentel, n'est pas même venue à l'esprit du voleur. Il voulait extorquer de l'argent ; et mettre le prêtre auquel il s'adressait sous le secret de la confession.

Le dimanche suivant, M. l'abbé Rabeau expliquait lui-même, à ses ouailles, les raisons qui l'avaient fait agir et qui ne sont autres que les principes de la théologie.

Datum strictissima obligatio inviolabiliter servandi secretum de iis omnibus quae in omni et solâ confessione sacramentali audita sunt, quaeque ad ipsam confessionem peccatorum referuntur.

" Il y a une obligation très grave de garder inviolablement le secret sur tout ce qui a été entendu dans toute confession sacramentelle, et dans celle-là seulement, et qui a rapport à la confession des péchés. "

De là, il suit que : où il y a confession sacramentelle, il doit y avoir secret sacramentel ; et que où il n'y a pas confession sacramentelle, il ne peut y avoir de secret sacramentel. Or la confession sacramentelle est celle dans laquelle se fait l'accusation des péchés, pour en obtenir l'absolution (Gury). Si quelqu'un donc se confesse pour rire du confesseur ou pour extorquer quelque chose de lui, il n'y a pas de confession sacramentelle ; et, par conséquent, il n'y a plus de secret sacramentel. Il faut cependant que ce but indigne du pénitent soit bien connu du confesseur, et qu'il ne soit pas révoqué pendant que se fait la confession des péchés.

* * *

L'auteur du crime habite le Canada depuis deux ou trois ans seulement. Originaire de France, il a dit se nommer Louis Eumène. Il n'a que vingt-deux ans.

Pendant l'enquête, il fit preuve d'une détermination

LAMBERT

le vol sacrifié peu à peu. Le mobile mobile lui-même, qu'il y ait eu saintes espè-

t du 11 au 12 Mgr l'archevêque prières publiques fut chanté, dans l'église de l'Adoration re une heure

nte, dans toute un jeune homme trois fois au à voir le curé. même, pour site pastorale. qui avait déjà, s soupçons, se se rendit à son avoir deman- lle à moitié et es jours-ci." — prends. Vous de vous ; vous confesser ? " — leurs ; je suis e suis envoyé hosties, il vous j'y tiens beau- er, attendez." attrouper. Le ôt pris et con-

bien arrêtée de ne rien divulguer ; il alla même jusqu'à insulter au témoignage de M. le curé Rabeau.

Comment se fait-il que, peu de jours après, il ait tout avoué ? Le remords se serait-il emparé du pauvre malheureux, qui a déclaré appartenir à la religion catholique. A-t-il espéré abrégier ainsi la durée de sa condamnation ?

Quoiqu'il en soit, le prisonnier fit plus tard, en présence de deux ou trois témoins, des aveux presque complets. Il racontait en même temps, avec l'espoir de se disculper, une histoire absolument absurde ; et peu à peu, il se décida à conduire lui-même deux détectives à Saint-Lambert, pour leur indiquer l'endroit précis où avait été caché le ciboire contenant les saintes espèces.

Cet endroit se trouve à gauche de la voie ferrée du Grand Tronc, en allant à Sorel, à proximité du pont Victoria, sous le second réservoir isolé servant, croyons-nous, de condensateur à la compagnie électrique.

M. le curé transporta à Notre-Dame de Montréal le ciboire, et les saintes espèces quelque peu endommagées par l'humidité du sol où elles avaient été enfouies.

On peut s'imaginer la joie que cette heureuse nouvelle répandit parmi la population de Saint-Lambert et dans tout le diocèse !

Mgr l'archevêque se rendit à Saint-Lambert le soir même, le 25 juin, pour présider une solennelle cérémonie d'action de grâce, et faire amende honorable pour l'horrible sacrilège commis quatorze jours auparavant.

* * *

Le jeudi, 5 juillet, le juge Choquet prononçait contre l'accusé Eumène, une sentence qui témoigne de l'esprit profondément religieux de notre magistrature.

N'ayant pu nous procurer le texte officiel de la condamnation, nous n'en signalons que les passages les plus importants :

“ Prisonnier, je suis intimement convaincu que vous êtes l'auteur du vol sacrilège commis dans l'église de Saint-Lambert.

“ L'histoire que vous avez racontée dans le but de vous disculper, est une histoire inventée de toutes pièces. Mais en supposant que cette histoire fût vraie, le fait de n'avoir pas dénoncé les voleurs, vous rend coupable de complicité après le vol.

“ Ce n'est p
ciaires du Car
ble au vôtre.
dans une égl
et les hosties e
plus odieux q
avez infligé à

“ Mais il y
crime est le v
ments des cath
ment voulu
vous adresser
devait rentrer
espérez extorq
lié par le secret

“ Je ne vois r
faveur. Votre
Vous êtes étran
munir de vos
Vous aviez san
ainsi.

“ Il n'y a que
m'engager à dir
vais vous inflige
volés.

“ Je vous conc

“ J'espère que
renoncé à suivr
dans le droit che

“ Pendant votr
dra des renseigne

Pour finir, no
horrible dont no
peut aucunement
populations.

Loin de là, le
fera qu'imprimer
le très Saint-Sacre

“ Ce n'est pas un vol ordinaire. Dans les annales judiciaires du Canada, on ne trouve pas un seul cas semblable au vôtre. Pour un catholique, entrer avec effraction dans une église, briser le tabernacle, prendre le ciboire et les hosties et les cacher sous terre, c'est le crime le plus odieux que je connaisse. C'est un outrage que vous avez infligé à toute une partie de la population.

“ Mais il y a plus. Le mobile qui vous a poussé au crime est le vol. Vous avez voulu exploiter les sentiments des catholiques et du curé. Si vous aviez réellement voulu vous confesser, vous auriez pu très bien vous adresser au vicaire, sans attendre le curé qui ne devait rentrer qu'à 9 heures du soir. Mais non, vous espériez extorquer 500 piastres au curé, que vous pensiez lié par le secret d'une confession qui n'en était pas une.

“ Je ne vois rien dans votre conduite qui milite en votre faveur. Votre vie passée est loin d'être sans reproche. Vous êtes étranger, et comme tel, vous auriez dû vous munir de vos passeports avant de venir dans ce pays. Vous aviez sans doute vos raisons pour n'avoir pas agi ainsi.

“ Il n'y a que ce fait-ci, dans votre conduite, qui puisse m'engager à diminuer un peu la lourde sentence que je vais vous infliger : vous avez aidé à retrouver les objets volés.

“ Je vous condamne à six ans de pénitencier.

“ J'espère que quand vous sortirez du bagne, vous aurez renoncé à suivre les sentiers du crime pour marcher dans le droit chemin de la vertu.

“ Pendant votre incarcération, la justice de ce pays prendra des renseignements sur votre compte en France. ”

Pour finir, nous sommes heureux de le dire, le crime horrible dont nous venons d'être les témoins attristés, ne peut aucunement ébranler la foi vive et éclairée de nos populations.

Loin de là, le désir de réparer un pareil outrage ne fera qu'imprimer un élan nouveau à la dévotion envers le très Saint-Sacrement.

LUDOVIC D'EU.

UNE RESOLUTION

Du Congrès national des Canadiens-français de Manitoba

MGR l'archevêque nous demande de publier intégralement la proposition suivante, adoptée par le récent congrès national des Canadiens-français de Manitoba, et qui a été communiquée à Sa Grandeur par le secrétaire du congrès.

Monseigneur nous autorise, en même temps, à dire qu'il approuve les vues de nos compatriotes de l'Ouest, relativement à l'émigration dans leurs régions de ceux des nôtres, qui seraient décidés à quitter la province de Québec.

Les idées exprimées sur cette question, par les congressistes, sont celles-là mêmes que l'épiscopat canadien, dans sa sagesse et sa modération, émettait il y a déjà plusieurs années.

S'inspirant de la pensée de ses prédécesseurs, Mgr l'archevêque de Montréal recommande donc de nouveau aux prêtres de son diocèse, comme une œuvre de zèle et de patriotisme, de diriger de préférence vers le Manitoba et le Nord-Ouest ceux de leurs paroissiens, qui se verraient forcés ou qui auraient pris la détermination de tenter fortune en-dehors de la province de Québec.

De la sorte, nos forces nationales et catholiques, au lieu de s'affaiblir en s'éparpillant au hasard, auront chance de s'accroître par un groupement prudemment conçu et organisé.

Les Canadiens-français de la province de Manitoba, réunis en Congrès national, dans la ville de Saint-Boniface, les 24 et 25 juin 1900, ont adopté la résolution suivante :

10. — Attendu que nos fertiles prairies offrent aux colons laborieux des avantages incontestables et que des essaims nombreux d'émigrants, venus d'Europe, viennent, tous les ans, s'emparer de nos terres, attirés par la fécondité merveilleuse de notre sol ;

20. — Attendu qu'il importe, tant au point de vue de notre influence religieuse et de notre avenir national, que

dans l'intérêt de nos compatriotes, de ne pas laisser prendre les terres les mieux situées à un prix élevé ;

30. — Attendu que Québec par les veines du sang, de l'affection, de toute pensée de défection à la mère-patrie, ou de mépris pour la république, nous ne pensent pas à s'émigrer, nous ne nous séparons pas des éléments de la province, nous ne nous abandonnons pas au groupe français d'émigrants, nous ne nous importons pas ;

40. — Attendu que depuis nombre d'années, l'émigration des Canadiens-français de Québec, tant qu'un nombre suffisant ne s'abandonnent les terres, nous ne nous séparons pas de la province pour franchir la frontière ;

50. — Attendu que de Québec, à la demande de Mgr Taché, adressait au gouvernement de l'Ouest, nous ne nous séparons pas de la province par certains moyens à employer ;

60. — Attendu que Québec exprimait sa pensée par la résolution suivante : " La province de Québec, à ceux qui n'aiment pas la province boisée, et qui préfèrent la province qu'ils habitent, nous ne demandons pas de venir dans la province de Québec, nous ne nous séparons pas de la province par et avantagense pour aller dans la province lointaine ; mais s'il y a des Canadiens-français qui veulent venir dans la province, nous ne nous séparons pas de la province par ment et auxquels nous ne nous séparons pas de la province par labours des bûcherons ;

dans l'intérêt du bonheur et de la prospérité matérielle de nos compatriotes de la province de Québec, qu'ils viennent prendre leur part de ce riche héritage, avant que les terres les mieux situées ne soient prises par d'autres races ou que le prix de ces terrains n'atteigne un chiffre trop élevé ;

30. — Attendu que toujours attachés à la province de Québec par les liens indissolubles d'une commune foi, du sang, de l'affection et de la gratitude, nous répudions toute pensée de vouloir affaiblir les forces vives de notre mère-patrie, ou d'attirer vers le Manitoba ceux qui ne pensent pas à s'éloigner du sol natal pour se diriger vers la république voisine ; et attendu que les développements de la province de Québec constituent pour nous, groupe français de l'Ouest, une protection et un appui qu'il nous importe de fortifier dans notre intérêt commun ;

40. — Attendu que malgré les efforts généreux tentés depuis nombre d'années pour endiguer le mouvement d'émigration des nôtres vers les États-Unis, il est constant qu'un nombre encore considérable de cultivateurs abandonnent les rives du Saint-Laurent et du Richelieu pour franchir la frontière ;

50. — Attendu qu'en 1871, l'épiscopat de la province de Québec, à la suggestion du toujours regretté Mgr Taché, adressait au clergé un appel en faveur de l'émigration vers l'Ouest Canadien, dans lequel il autorisait certains moyens à prendre pour fortifier le groupe français de l'Ouest ;

60. — Attendu que l'épiscopat de la province de Québec exprimait sa pensée au sujet de cette œuvre, comme suit : " La province de Manitoba offre un avantage réel " à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains " boisés, et qui pourtant voudraient s'éloigner de la " province qu'ils habitent..... Notre pensée n'est pas " de demander aux paisibles et heureux habitants de la " province de Québec de changer une position certaine " et avantageuse pour les incertitudes d'une émigration " lointaine ; mais s'il en est auxquels il faut un change- " ment et auxquels il répugne de s'imposer les rudes " labeurs des bûcherons, à ceux-là, M. le curé, veuillez

français

intégralement la
ent congrès natio-
et qui a été com-
és.

re qu'il approuve
ent à l'émigration
décidés à quitter

ongressistes, sont
gesse et sa modé-

l'archevêque de
es de son diocèse,
diriger de préfé-
leurs paroissiens,
rmination de ten-

au lieu de s'affai-
s'accroître par un

de Manitoba,
de Saint-Boni-
résolution sui-

es offrent aux
bles et que des
rope, viennent,
par la fécondité

int de vue de
r national, que

“ bien indiquer la province du Manitoba..... Nous considérons donc, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens ; si, par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse, qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité au Canada ; ”

70. — Attendu que le moyen proposé par l'épiscopat de la province de Québec nous permettrait de fonder de nouvelles paroisses, d'étendre notre influence au Manitoba, d'exercer un tempérament sur l'électorat, et amènerait pour résultat le redressement des lois injustes dont nous souffrons ;

Qu'il soit résolu :

10. — Que ce congrès désire exprimer aux illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la province de Québec, sa gratitude profonde et ses remerciements les plus sincères pour ce qu'ils ont fait, par le passé, pour le développement de notre nationalité au Manitoba et l'accroissement de nos forces ;

20. — Que ce congrès supplie Leurs Grandeurs, de vouloir bien continuer leur bienfaisante protection à l'élément français de Manitoba, en encourageant ceux des nôtres qui se disposent à émigrer aux Etats-Unis, à se diriger de préférence vers nos prairies, et en priant de nouveau les membres de leur clergé de s'intéresser à cette œuvre de la manière et d'après le mode exprimés dans la circulaire ci-haut mentionnée ;

30. — Que copie de la présente résolution soit transmise aux illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la province de Québec.

L.-A. PRUD'HOMME, président.

JAMES-E.-P. PRENDERGAST, 1er vice-président.

R. GOULET, secrétaire.

Le très cher Frère
à la Côte



A Congrès
douloureux
lement co
lement estimé et r
gneur au jour de
laquelle il avait une
ture de la retraite an
la plus grande fidélit
état de faiblesse et d
des et continuelles so
dre. Il reçut, ce jour-
obéissance des mains c
provincial, fonction
ses supérieurs, pendan
était pour le cher Frère
sacré passeport pour s
Le très cher Frère
(France), et était venu
à l'appel de Mgr Bour
à Saint-Laurent, près N
le bon Frère était dai
tout ce demi siècle es
d'une obéissance à tou
toujours joyeux, d'une
tresse toute française, i
agréable confrère et d'un
terme. Voici ce qu'un
dans la *Revue canadien*
mière colonie de religie
Frère Aldéric, si avantag
dont les aptitudes pédag
usuelles, aussi bien que

NOTICE NECROLOGIQUE

**Le très cher Frère Aldéric, C. S. C., mort le 16 juillet,
à la Côte-des-Neiges, à l'âge de 74 ans**



LA Congrégation de Sainte-Croix vient de faire une bien douloureuse perte : le très cher Frère Aldéric, si généralement connu dans le district de Montréal et si universellement estimé et respecté, s'est endormi paisiblement dans le Seigneur au jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, pour laquelle il avait une particulière dévotion, et le lendemain de la clôture de la retraite annuelle, dont il avait suivi tous les exercices avec la plus grande fidélité et le plus édifiant recueillement, malgré son état de faiblesse et d'épuisement extrêmes, et au milieu de très grandes et continuelles souffrances qu'il supportait sans jamais se plaindre. Il reçut, ce jour-là, avec une douce joie et un vrai bonheur son obéissance des mains de son Provincial, le nommant encore secrétaire provincial, fonction qu'il avait remplie, à la grande satisfaction de ses supérieurs, pendant plus de vingt ans. Cette suprême obéissance était pour le cher Frère, que tous ses confrères pleurent, comme un sacré passeport pour son entrée assurée dans l'éternité au ciel.

Le très cher Frère Aldéric était natif du département de l'Orne, (France), et était venu au Canada avec le R. P. Vérité, C. S. C., qui, à l'appel de Mgr Bourget, établit la Congrégation de Sainte-Croix, à Saint-Laurent, près Montréal, en 1847. Il y avait donc 53 ans que le bon Frère était dans le pays ; et le bien qu'il a opéré pendant tout ce demi siècle est vraiment incalculable. D'une humilité rare, d'une obéissance à toute épreuve, d'un caractère toujours égal et toujours joyeux, d'une profonde piété, d'une aménité et d'une politesse toute française, il était bien le type d'un bon religieux, d'un agréable confrère et d'un vrai gentilhomme, dans le meilleur sens du terme. Voici ce qu'un écrivain qui l'avait bien connu disait de lui dans la *Revue canadienne* du mois de juillet 1895 : « De cette première colonie de religieux de Sainte-Croix, il ne reste plus que le Frère Aldéric, si avantageusement connu à Montréal et ailleurs, et dont les aptitudes pédagogiques et l'universalité des connaissances usuelles, aussi bien que l'esprit enjoué et vif, le font beaucoup esti-

mer par tous ceux qui le connaissent. Et qui, à Montréal surtout, ne connaît ce digne et aimable religieux, à l'air très avenant, à la démarche rapide et distinguée, au teint encore très frais ? On lui donnerait une quarantaine d'années, et il en aura bientôt soixante-dix ! Sa résidence est à la maison provinciale, Côte-des-Neiges, où il remplit depuis bien des années l'honorable fonction de secrétaire provincial. »

Que ses nombreux amis, de Montréal surtout, où il était si bien connu et estimé, lui fassent l'aumône d'un pieux souvenir, d'une fervente prière !

R. I. P.

NOMINATION

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, a été nommé :

M. l'abbé Eustache Paré, vicaire à la Pointe-Claire.

ORDINATIONS

Dimanche, le 15 juillet, dans la cathédrale de Montréal, par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

Sous-diacres :

Pour les Cisterciens réformés de l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac :
Frère Marie-Gabriel (Ange-Armand Brand) ; Frère Marie-Adrien (Emile Montour) ; Frère Marie-Colomban (Ferdinand-Xavier Fréchette) ; Frère Marie-Michel (Aldéric Millette).

Prêtres :

Pour les Cisterciens réformés de l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac :
Frère Marie-Jean (John O'Conner).

Pour la Compagnie de Jésus : Rév. Joseph McCarthy.

Fête à l

Lettre du R

NOUS ven

consolé
réuni à
350 Montagnais
dant autour de l
avons été bien d
lité et la piété d
ont encore bien d
Quand on se rapl
années, on ne pe
veilleuse de la gr
avantageusement
populations. La r

Ordinairement,
sent dans leur diffi
cal nous avait am
à honneur de voir
arrivée.

Ce fut le 24 juin
arriva à l'île de la (C
nale de la mission.
té à la messe et j'é
que j'entendis plus
l'apparition du bate
précédente pour al
Aussitôt, les sauvag
grève en face de l
arrière, pendant qu
moins militairement
épiscopal ne fut
cloche se mit en br
une fusillade bien no
moi, accompagnés d'
dans une embarcation
à Monseigneur.
Le spectacle était

SASKATCHEWAN

Fête à la mission de l'île de la Crosse

Lettre du R. P. Pénard, Oblat de Marie-Immaculée

NOUS venons d'avoir des fêtes qui nous ont bien consolés. D'abord, une retraite de huit jours a réuni à la mission Saint-Jean-Baptiste environ 350 Montagnais et 160 Cris, sans compter les Métis résidant autour de la mission. Le R. P. Delmas et moi nous avons été bien dédommagés de nos fatigues par la docilité et la piété de nos chrétiens. Ces pauvres sauvages ont encore bien des défauts, mais aussi de belles qualités. Quand on se rappelle ce qu'ils étaient il y a quelques années, on ne peut s'empêcher d'admirer l'œuvre merveilleuse de la grâce. Nos chrétiens pourraient soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleures populations. La retraite se clôtura par 300 communions.

Ordinairement, la mission finie, les sauvages se dispersent dans leur différentes places de chasse. Mais Mgr Pascal nous avait annoncé sa visite. Nos sauvages tenaient à honneur de voir le *grand priant*. Ils attendirent son arrivée.

Ce fut le 24 juin que notre vénéré vicaire apostolique arriva à l'île de la Crosse. Ce jour-là c'était la fête patronale de la mission. Le matin, les sauvages avaient assisté à la messe et j'étais à faire mon action de grâce, lorsque j'entendis plusieurs coups de fusil. On signalait ainsi l'apparition du bateau de la mission, parti la semaine précédente pour aller chercher le prélat au Lac Vert. Aussitôt, les sauvages et les Métis se réunissent sur la grève en face de l'église. Les femmes se groupent en arrière, pendant que les hommes se rangent plus ou moins militairement le long du quai. Lorsque le bateau épiscopal ne fut plus qu'à un mille du rivage, la cloche se mit en branle et les sauvages commencèrent une fusillade bien nourrie, pendant que le P. Delmas et moi, accompagnés d'un peloton d'élite, nous montions dans une embarcation pour aller souhaiter la bienvenue à Monseigneur.

Le spectacle était vraiment beau. De notre embarca-

Montréal surtout,
rès avenant, à la
très frais ? On lui
bientôt soixante-
ête-des-Neiges, où
tion de secrétaire

ù il était si bien
x souvenir, d'une

C.

de Montréal, a été
re.

e Montréal, par Sa
ordonnés :

tre-Dame-du-Lac:
rère Marie-Adrien
inand-Xavier Fré-

tre-Dame-du-Lac:
Carthy.

tion et du bateau épiscopal on répondait aux salves du rivage. On aurait vraiment dit une petite guerre. Seulement les hostilités cessèrent complètement aussitôt que Mgr Pascal eut abordé.

Alors les sauvages vinrent se mettre à genoux, sur deux rangs de chaque côté du quai, afin de baiser la main du prélat et de recevoir sa bénédiction. A la porte de l'église, toutes les Sœurs, avec leurs enfants et les femmes, métises et sauvagesses, étaient également rangés en bon ordre. Mgr Pascal, après avoir laissé baiser son anneau par tout le monde et distribué force bénédiction à droite et à gauche, put enfin pénétrer dans l'église, trop petite pour contenir la foule. Là, il adressa à ces bons chrétiens une allocution émue, qui toucha tous les cœurs. Finalement, il donna la bénédiction du Saint-Sacrement, après laquelle les sauvages et les Métis se dispersèrent, pour nous laisser jouir de la présence de notre évêque bien aimé.

Quelques jours plus tard, une autre cérémonie touchante réunissait la population au grand complet. Il s'agissait de l'administration du sacrement de confirmation à une soixantaine de personnes. A la suite de cette belle cérémonie, Mgr Pascal réunit les principaux de chaque nation, Métis, Cris et Montagnais, afin de conférer avec eux des intérêts de la mission. Dans cette assemblée tout se passa assez bien. Cependant, à un certain moment, j'entendis un Montagnais formuler contre moi un véritable acte d'accusation. C'était par rapport aux travaux de la nouvelle église interrompus depuis près d'un an, faute de fonds. Le dit Montagnais avait, disait-il, sué et peiné pour couper les premiers morceaux de bois destinés à la construction de l'église; et maintenant je laissais inutiles les fruits de ses labeurs, sans me mettre en peine de continuer les travaux. Je dus courber la tête comme un criminel, d'autant plus que le murmure approbateur dont cette tirade fut accueillie, me prouva que l'orateur n'était pas seul de son avis.

Monseigneur exposa la gêne dans laquelle nous nous trouvions. Mais, comme ces explications ne contentaient personne, il promit que l'impossible serait fait pour que, dans deux ans, la nouvelle église fut terminée. Cette promesse, qui jeta nos gens dans des transports de joie, ne laissa pas de me faire courir dans le dos un frisson

d'épouvante. Mais à une grosse dette d'intérêts, comme dans la Providence promptement par des protestants, financiers pour je dangereuses, dans — Ainsi soit- sens qu'au fond de saint Thomas; pour que quelque âme \$2,000 nécessaires

A la chapelle

Pa

DÉPART. — Du matin, de Arrêts. — Aux st: Westmount, côte End — prix du billet Bordeaux, Saint-M \$1.20 ; Saint-Vincent-de-J \$1.10 ; Terrebonne — prix L'Epiphanie — prix Sur tout le parcours, billet à moitié prix Les billets seront v. Retour. — De Joliet res du soir. Directeur. — M. Lac Portugal, Montréal.

aux salves du
guerre. Seule-
t aussitôt que

à genoux, sur
u de baiser la
on. A la porte
enfants et les
alement rangés
issé baiser son
ce bénédictions
ns l'église, trop
ssa à ces bons
tous les cœurs.
aint-Sacrement,
se dispersèrent,
e notre évêque

cérémonie tou-
rd complet. Il
nent de confir-
. A la suite de
les principaux
agnais, afin de
ion. Dans cette
pendant, à un
gnais formuler
ion. C'était par
ise interrompus
dit Montagnais
er les premiers
tion de l'église ;
fruits de ses
uer les travaux.
l, d'autant plus
rade fut accueil-
eul de son avis.
uelle nous nous
ne contentaient
ait fait pour que,
terminée. Cette
nsports de joie,
e dos un frisson

d'épouvante. Mes ressources se réduisant pour le moment à une grosse dette, dont j'ai bien de la peine à amortir les intérêts, comment terminer cette construction en deux ans ? Monseigneur me répondit qu'il faut avoir confiance dans la Providence, que cette église devait être achevée promptement pour couper court aux tentatives perfides des protestants, qui ont voulu profiter de nos embarras financiers pour jeter toutes sortes d'idées ridicules, mais dangereuses, dans la tête de nos sauvages.

— Ainsi soit-il ! ” ai-je dit avec un soupir ; mais je sens qu'au fond du cœur je ressemble encore pas mal à saint Thomas ; pour me donner la foi, j'aurais bien besoin que quelque âme charitable vint me faire palper les \$2,000 nécessaires à l'achèvement de notre église.

PELERINAGE

A la chapelle du Sacré-Cœur de Joliette

Par le Pacifique Canadien

DÉPART. — Dimanche, le 22 juillet, à 6.30 heures.
du matin, de la gare Windsor, Montréal.

Arrêts. — Aux stations suivantes :

Westmount, côte Saint-Luc, Montreal Junction, Mile
End — *prix du billet*, aller et retour : \$1.25 ;

Bordeaux, Saint-Martin — *prix du billet*, aller et retour :
\$1.20 ;

Saint-Vincent-de-Paul — *prix du billet*, aller et retour :
\$1.10 ;

Terrebonne — *prix du billet*, aller et retour : \$1.05 ;

L'Épiphanie — *prix du billet*, aller et retour : \$0.90.

Sur tout le parcours, pour les enfants de cinq à douze
ans, billet à moitié prix.

Les billets seront vendus à toutes les stations.

Retour. — De Joliette, dimanche, le 22 juillet, à 5 heu-
res du soir.

Directeur. — M. Lacasse, curé de Sainte-Elisabeth-du-
Portugal, Montréal.

SYMBOLISME DES LAMPES ET DES CIERGES

Qui brûlent devant le Saint-Sacrement ou devant les images des saints

SANS doute, il faut prendre garde de tomber dans la superstition, qui attacherait à ces lampes ou à ces cierges une efficacité directe ; mais, cet abus écarté, la sainte Eglise attache une si grande importance à ces lumières qu'elle interdit de célébrer la sainte messe ou de laisser le Saint-Sacrement dans une église sans ce signe de dévotion, et qu'elle approuve l'usage de ces lampes ou cierges devant les images ou statues des saints.

Vous ne pouvez pas, âme fidèle, être souvent en présence du tabernacle ; cette lampe et ces cierges tiendront votre place ; et, en se consumant, ils diront votre amour pour l'Hôte divin de nos églises.

Avez-vous une grâce à demander à Jésus ou à un de ses saints ? Eh bien ! votre demande, attachez-la à cette lumière. Sa vive clarté marquera le grand désir que vous avez d'être exaucée.

Allumez-la, tantôt, pour demander la conversion d'un pécheur ou la guérison d'un malade ; tantôt, pour attirer la protection du ciel sur la vie d'un époux, d'un fils en danger ; tantôt, pour le succès d'une entreprise ; tantôt pour remercier le bon Dieu d'une grâce obtenue.

Faites-la briller aussi pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Enfin, qu'elle vous remplace auprès du bon Maître ou des saints, dans les moments où vos devoirs d'état vous tiennent éloignée de l'église.

Consumeusez-vous comme cette lumière, cousumez-vous de foi, d'espérance et d'amour !

AUX PRIERES

Mme Clémence Joron dit Latulippe, veuve de feu Joseph Viau, décédée à Sainte-Julienne-de-Montcalm.

Mme Simon Comtois, décédée à Saint-Didace.